

## Extrait du registre des délibérations

**Conseil communautaire du 09 février 2017**

**Objet : RD - Commune de Bellecombe-en-Bauges - Approbation des modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme de la commune**

- date de convocation le 03 février 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

**L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf février à vingt heures**, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 67

|                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Aillon-le-Jeune</b>         | Philippe Trepier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Aillon-le-Vieux</b>         | Christian Gogny                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Arith</b>                   | Pierre Gerard                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Barberaz</b>                | David Dubonnet - Yvette Fetaz                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Barby</b>                   | Catherine Chappuis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Bassens</b>                 | Anne Manipoud - Alain Thieffenat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Bellecombe-en-Bauges</b>    | Jean-Luc Berthalay                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Challes-les-Eaux</b>        | Daniel Grosjean                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Chambéry</b>                | Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori |
| <b>Cognin</b>                  | Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Curienne</b>                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Doucy-en-Bauges</b>         | Marie Perrier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Ecole</b>                   | Annick Bonniez                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Jacob-Bellecombette</b>     | Brigitte Bochaton - Bruno Stellan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Jarsy</b>                   | Pierre Duperier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>La Compôte</b>              | Jean-Pierre Fressoz                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>La Motte-en-Bauges</b>      | Damien Regairaz                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>La Motte-Servolex</b>       | Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Anne Routin - Sylvie Vuillemet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>La Ravoire</b>              | Frédéric Bret - Marc Chauvin - Françoise Van Wetter                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>La Thuile</b>               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Le Châtelard</b>            | Pierre Hemar                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Le Noyer</b>                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Les Déserts</b>             | Michel André                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Lescheraines</b>            | Albert Darvey                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Montagnole</b>              | Jean-Maurice Venturini                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Puygros</b>                 | Gérard Marcucci                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Saint-Alban-Leyse</b>       | Michel Dyen                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Saint-Baldoph</b>           | Christophe Richel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Saint-Cassin</b>            | Hubert Marechal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Sainte-Reine</b>            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Saint-François de Sales</b> | Maryse Fabre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Saint-Jean-d'Arvey</b>      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>    | Jean-Marc Léoutre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Saint-Sulpice</b>           | Louis Caille                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Sonnaz</b>                  | Daniel Roचाix                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Thoiry</b>                  | Jérôme Esquevin                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Vérel-Pragondran</b>        | Jean-Pierre Coendoz                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Vimines</b>                 | Lionel Mithieux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1  
Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Henri Dupassieux à Jean-Benoît Cerino - de Philippe Gamen à Marie Perrier - de Bernard Januel à Jérôme Esquevin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Benoît Perrotton à Philippe Bard - de Dominique Pommat à Gérard Marcucci - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 3

François Blanc - Stéphane Bochet - Claudette Levrot-Virot

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :  
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,  
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

\*identité provisoire

## **Conseil communautaire du 09 février 2017**

délibération **n° 086-17 C**

objet **RD - Commune de Bellecombe-en-Bauges - Approbation des modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme de la commune**

Lionel Mithieux, vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences, en lien avec Philippe Gamen, conseiller délégué chargé de l'urbanisme pour le territoire des Bauges, indique que la commune de Bellecombe-en-Bauges souhaite procéder à une modification simplifiée du Plan local d'urbanisme au lieu-dit Gonnallaz afin de faciliter l'implantation d'une exploitation maraîchère et d'une ferme pédagogique.

Le règlement graphique classe les parcelles agricoles du secteur de Gonnallaz en zone agricole stricte (As), interdisant ainsi toute construction pour une meilleure préservation du paysage alors que ces terrains, entourés de forêt, sont peu visibles et peu impactant pour le paysage. Cette réglementation empêche l'implantation d'une exploitation maraîchère en permaculture et d'une ferme pédagogique qui nécessite la construction de petits abris à outils. Pour permettre l'implantation de cette exploitation, il est donc proposé de rectifier le plan de zonage en passant cette clairière en zone A.

Le code de l'urbanisme précise à cet effet dans son article L.153-45 que la modification peut être effectuée selon une procédure simplifiée si la modification n'a pas pour effet :

- soit de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan,
- soit de diminuer ces possibilités de construire,
- soit de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser.

Dans ce cadre, une délibération du Conseil communautaire doit définir les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de Bellecombe-en-Bauges.

Le dossier de projet de modification simplifiée n° 1, l'exposé des motifs et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public durant un mois, du lundi 6 mars 2017 au mercredi 5 avril 2017 inclus au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, à l'annexe administrative de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à Le Châtelard et à la mairie de Bellecombe-en-Bauges.

Des registres permettant au public de consigner les observations seront ouverts au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, à l'annexe administrative de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à Le Châtelard et à la mairie de Bellecombe-en-Bauges. Ces observations seront enregistrées et conservées.

Chacun pourra également faire part de ses observations par écrit auprès du président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à l'adresse suivante : Chambéry métropole - Cœur des Bauges - 106 allée des Blachères - 73026 Chambéry cedex.

Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, les lieux et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié au plus tard huit jours avant le début de la mise à disposition du public dans un journal diffusé dans le département et affiché au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et à la mairie de Bellecombe-en-Bauges. L'avis sera également publié sur le site internet de la commune de Bellecombe-en-Bauges.

A l'issue de la mise à disposition, le bilan sera présenté au Conseil communautaire, qui en délibérera et sera invité à adopter le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment son article L153-45,

**Vu** le Plan local d'urbanisme de Bellecombe-en-Bauges approuvé le 15 février 2008 et ayant fait l'objet de deux révisions simplifiées et d'une modification,

***Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Christian Gogny ne prenant pas part au vote) :***

**Article 1 :** adopte les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU de Bellecombe-en-Bauges, comme suit :

- mise à disposition du public du dossier de projet de modification simplifiée, de l'exposé des motifs et le cas échéant, des avis émis par les personnes publiques associées, durant un mois, du lundi 6 mars 2017 au mercredi 5 avril 2017 inclus au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, à l'annexe administrative de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à Le Châtelard et à la mairie de Bellecombe-en-Bauges,
- ouverture dans chacun de ces lieux de registres permettant au public de consigner ses observations. Le public pourra également faire part de ses observations par écrit auprès du président de Chambéry métropole-Cœur des Bauges à l'adresse suivante : Chambéry métropole - Cœur des Bauges - 106 allée des Blachères - 73026 Chambéry cedex,
- publication d'un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, les lieux et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations au plus tard huit jours avant le début de la mise à disposition du public dans un journal diffusé dans le département et sur le site internet de la commune de Bellecombe-en-Bauges. Cet avis sera également affiché au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et à la mairie de Bellecombe-en-Bauges.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 086-17 C

Objet de l'acte : RD - Commune de Bellecombe-en-Bauges - Approbation des modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme de la commune

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 2 - Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Date de l'acte : 09 février 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170209-lmc1H19050H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19050H1

Date de transmission en Préfecture : 20 février 2017

Date de réception en Préfecture : 20 février 2017